

**PROGRAMME QUINQUENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PQI)  
2025-2029**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le programme quinquennal des dépenses en immobilisations (PQI) de la Ville de Rimouski, pour les années 2025 à 2029, sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra, le **mardi 25 juin 2024**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, à Rimouski.
2. Ce programme fait office de programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI), pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout conformément aux dispositions de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19).
3. Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme des dépenses.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 12 JUIN 2024.**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier